

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
SCOLAIRE DE
BRUGNY-ABLOIS-VINAY**

1, Place du Général de Gaulle
51530 SAINT MARTIN D'ABLOIS

Téléphone: 03-26-59-95-00

Télécopie: 03-26-51-95-53

E-mail : mairiestmartindablois@wanadoofr
site internet : www.saintmartindablois.fr



**BRUGNY -
VAUDANCOURT**



**SAINT MARTIN
D'ABLOIS**



VINAY

S.I.SCO.B.A.VI

- Comité Syndical du 27 Mars 2017

Suite à la convocation en date du 21 Mars 2017, les membres du comité syndical du S.I.SCO.B.A.VI, sont convoqués, au 1, place du Général de Gaulle le jeudi 27 Mars à 18 H 30 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Compte Administratif 2016.
- Compte de Gestion 2016.
- Affectation du résultat d'exploitation.
- Budget Primitif 2017.
- Règlement d'heures complémentaires.
- Garderie Cantine vacances scolaires Avril 2017.
- Informations et questions diverses.

- Procès-verbal -

L'an deux mil dix-sept, le vingt-sept mars à 18 heures 30, le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie de Saint Martin d'Ablois sous la présidence de Monsieur Jackie BARROIS.

Etaient présents pendant toute la durée de cette séance.

Membres de la commune de Saint Martin d'Ablois :

avec voix délibérative : Messieurs Jackie BARROIS, Hervé GUEDRAT, Mesdames Ingrid BOURLON, Laurence CORNU,

Membres de la commune de Brugny-Vaudancourt :

avec voix délibérative : Monsieur André LEJEUNE,

Membres de la commune de Vinay :

avec voix délibérative : Monsieur Rodolphe GAUTRON, Madame Isabelle OUY.

Absents excusés : Messieurs Bertrand FREMY, Benoît DUPONT, Olivier HUOT,
Madame Fanny VIGNON.

Madame Ingrid BOURLON a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

N°1- Compte administratif 2016.

Le conseil syndical délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016, établi par Monsieur Jackie BARROIS, Président, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré :

1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :

Recettes réalisées :	414.449,68 €
Dépenses réalisées :	358.121,81 €

Section d'investissement :

Recettes réalisées :	65.877,28 €
Dépenses réalisées :	51.077,26 €

Report de l'exercice N-1

Recettes de fonctionnement :	69.741,09 €
Dépenses d'investissement :	64.089,03 €

Etat des restes à réaliser en dépenses de la section d'investissement : 35.081 €

2) constate aussi bien pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3) vote et arrête, à l'unanimité, en l'absence du Président, les résultats définitifs résumés ci-dessus.

N° 2 – Approbation du compte de gestion du receveur municipal pour l'année 2016.

Le Conseil syndical,

après s'être fait présenter les budget primitif et supplémentaire et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser et l'état des restes à payer,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1) statuant sur l'ensemble des opérations du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, déclare que le compte de gestion de l'exercice 2016, dressé par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserves de sa part.

N° 3 – Affectation du résultat d'exploitation.

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016, le Comité syndical décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A.Résultat de l'exercice</u>	56.327,87
<u>B.Résultat antérieurs reportés</u>	69.741,09
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser)	126.068,96
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D.Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> D001 (si déficit) R001 (si excédent)	-49.289,01
<u>E.Solde des restes à réaliser d'investissement</u> Besoin de financement Excédent de financement	-35.081,00
Besoin de financement F. = D. + E.	84.370,01
AFFECTATION = C. = G. + H.	126.068,96
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	84.370,01
2) H. Report en fonctionnement R002	41.698,95
DEFICIT REPORTE D 002	

N° 4 – Budget primitif 2017.

Après avoir présenté chaque compte, le Président propose d'arrêter le budget primitif comme suit :

Section de fonctionnement équilibrée à : 461.148,95 €

Section d'investissement équilibrée à : 135.936,01 €

Le budget primitif 2017 ainsi présenté est adopté à l'unanimité.

N° 5 – Règlement d'heures complémentaires.

A l'unanimité, il est décidé de régler les heures complémentaires effectuées par les agents qui ont assuré l'encadrement de la garderie pendant les vacances scolaires de février 2017 et également des agents qui encadreront la garderie durant les vacances scolaires d'avril 2017.

La séance a été levée à 20 H 50.